

LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ET LES MODES D'ACCUEIL



les Caf
en Île-de-France

Ctrad Cellule technique de réflexion
et d'aide à la décision

N°81-Décembre 2021

EN ÎLE DE FRANCE, EN 2019

Taux de couverture théorique des enfants
de moins de 3 ans par l'offre globale
d'accueil, en 2019

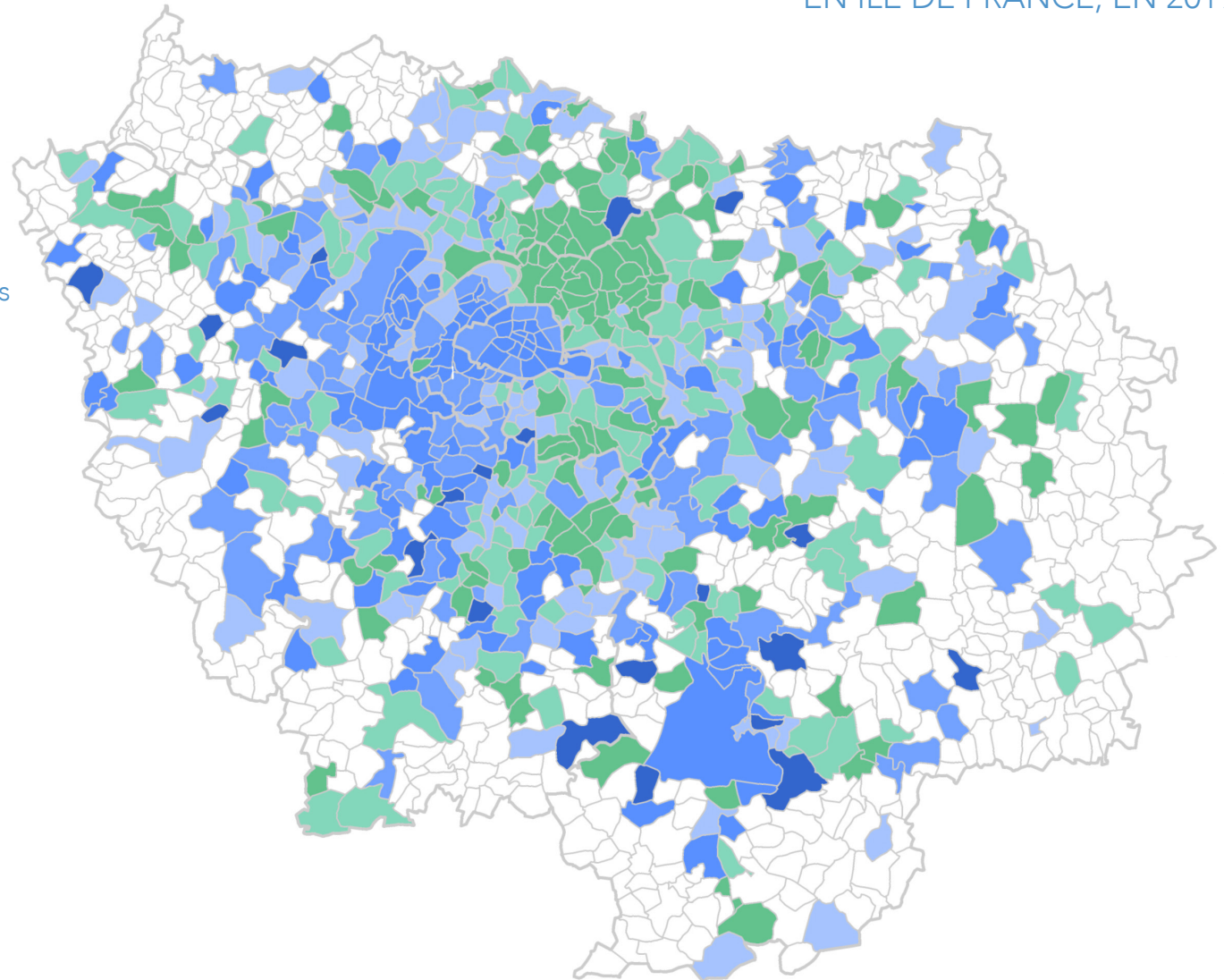
Moyenne régionale : 53,2 places
pour 100 enfants de moins de 3 ans

Nombre de place pour 100 enfants
de moins de 3 ans (par commune)

□	Nombre de familles allocataires* inférieur à 30	(577)
■	Moins de 40	(149)
■	De 40 à moins de 50	(143)
■	De 50 à moins de 60	(139)
■	De 60 à moins de 70	(121)
■	De 70 à moins de 100	(139)
■	De 100 à plus	(21)

Sources : Onape édition 2021

* Familles allocataires avec présence d'enfants de moins de 3 ans



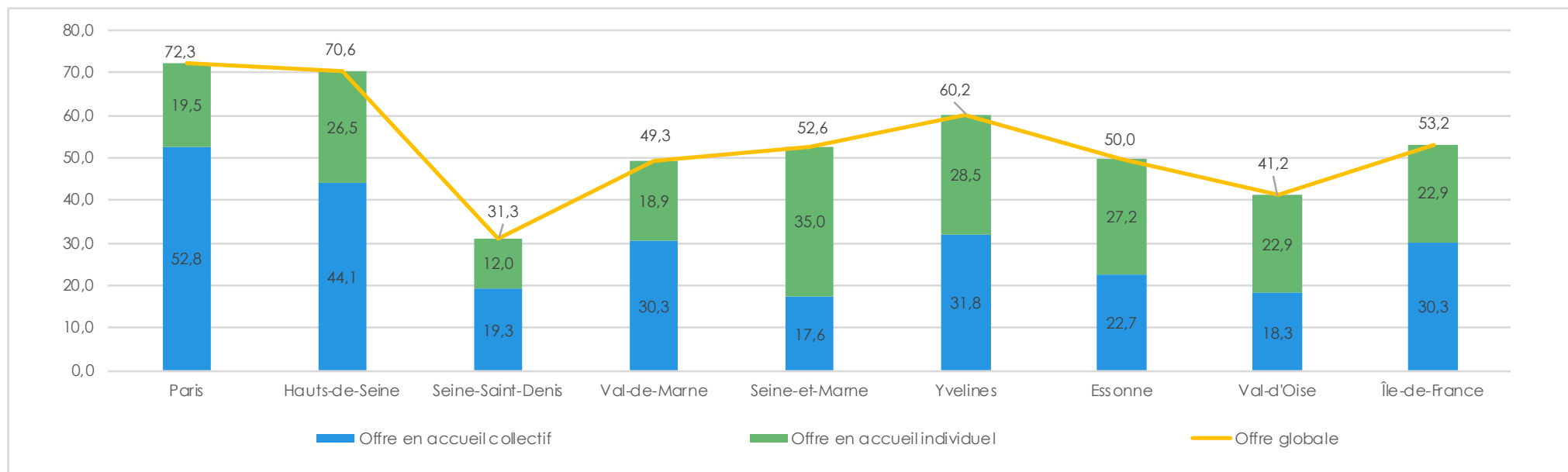
EN 2019, UNE OFFRE D'ACCUEIL GLOBALE DE 53,2 PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE

Rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans, l'offre d'accueil globale représente une capacité théorique, pour 100 enfants de moins de 3 ans vivant en Île-de-France, et permet de traduire un potentiel d'enfants couverts par un mode de garde, hormis par leurs parents.

En 2019, l'offre d'accueil globale s'élève à 275 800 places pour une estimation de 518 900 enfants de moins de 3 ans, dont près d'un tiers vit entre la Seine-Saint-Denis (16,8 %) et Paris (15,4 %).

Le taux de couverture par les différents modes d'accueil s'élève à 53,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, en Île-de-France (cf. figure 1).

Figure 1 - L'offre d'accueil globale pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : Onape, édition 2021

Lecture : Dans les Hauts-de-Seine, 44,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont proposées en accueil collectif et 26,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, en accueil individuel. Globalement, 70,6 % enfants de moins de 3 ans peuvent recourir à un mode de garde, en 2019.

Les disparités territoriales sont très fortes en Île-de-France. Paris et les Hauts-de-Seine affichent des taux de couverture de 20 points supérieurs à la moyenne régionale, où plus de 7 enfants de moins de 3 ans sur 10 peuvent recourir à un mode de garde. Les Yvelines suivent ensuite avec 6 enfants sur 10.

Alors que la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-de-Marne présentent des taux autour de la moyenne régionale, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis restent les départements où l'offre d'accueil est la plus faible : -12,0 points pour le Val-d'Oise et -21,9 points pour la Seine-Saint-Denis.

les départements de la petite couronne, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis, l'accueil collectif domine.

Globalement, l'offre d'accueil en Île-de-France est principalement portée par l'accueil collectif¹ qui représente plus de la moitié de l'offre globale.

Pour les trois départements de la grande couronne, la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-d'Oise, l'accueil individuel constitue principalement l'offre globale, alors que dans

¹Établissement d'accueil du jeune enfant (collectif, micro-crèches, accueil familial et parental) et accueil en préscolarisation.

UNE OFFRE D'ACCUEIL PLUS FAIBLE DANS LE NORD DE L'ÎLE-DE-FRANCE

En Île-de-France, 1 commune sur 2 est concernée par un taux de couverture inférieur à 50 %.

Les communes du nord de la région francilienne, du Val-d'Oise à la Seine-Saint-Denis, et plus précisément de Cergy à Noisy-le-Grand, concentrent l'offre d'accueil globale la plus faible rapportée à la démographie des enfants de moins de 3 ans.

Fortement concentrés sur ces territoires, ces faibles taux poursuivent leur route dans les communes du Val-de-Marne ainsi qu'en Essonne, formant un arc nord-ouest / sud-ouest, contournant Paris par le nord et l'est.

De même, un nombre important de communes de Seine-et-Marne propose un taux de couverture inférieur à celui de la moyenne régionale.

Ainsi, les territoires se situant à l'ouest de cet arc sont ceux dont les taux de couverture de l'accueil global des enfants de moins de 3 ans sont les plus importants. Que ce soit à Paris, les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, plus de trois quarts des communes affichent un taux de couverture supérieur à la moyenne. Dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, l'offre d'accueil est principalement individuelle, soit par une assistante maternelle soit par une garde à domicile.

Les communes de l'ouest de l'Essonne présentent les mêmes

caractéristiques que celles des Yvelines, alors que l'est essonnien présente des taux plus faibles, proches de ceux des communes de Seine-et-Marne.

Enfin, les communes dont la capacité d'accueil dépasse les 100 % de taux de couverture des enfants de moins de 3 ans, sont disséminées sur la région et se caractérisent principalement comme des zones de forte activité, telles que Rungis ou encore Roissy-en-France, ou comme des communes absorbant les besoins de garde des communes limitrophes telles qu'Achères-la-Forêt ou Donnemarie-Dontilly, en Seine-et-Marne.

Carte 1. Taux de couverture théorique des enfants de moins de 3 ans par l'offre globale d'accueil, en 2019

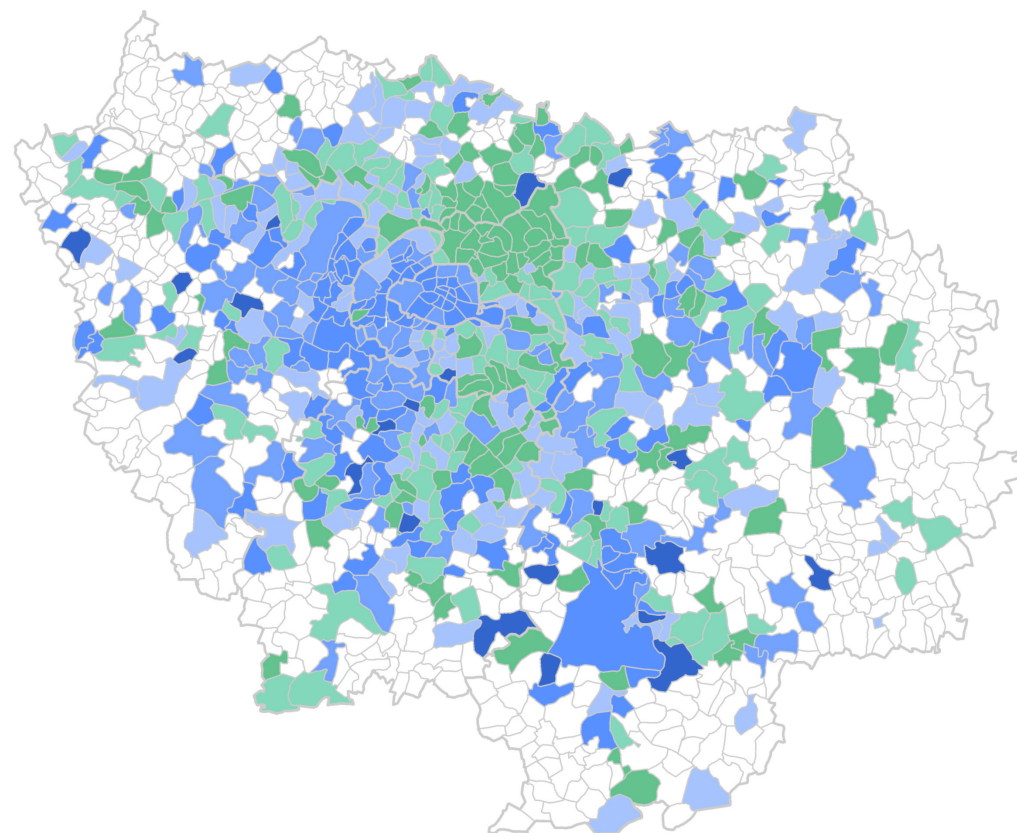
Moyenne régionale : 53,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

Nombre de place pour 100 enfants de moins de 3 ans (par commune)

□	Nombre de familles allocataires*inférieur à 30	(577)
■	Moins de 40	(149)
■	De 40 à moins de 50	(149)
■	De 50 à moins de 60	(139)
■	De 60 à moins de 70	(121)
■	De 70 à moins de 100	(139)
■	De 100 à plus	(21)

Sources : Onape édition 2021

* Familles allocataires avec présence d'enfants de moins de 3 ans



UNE AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL THÉORIQUE GLOBALE

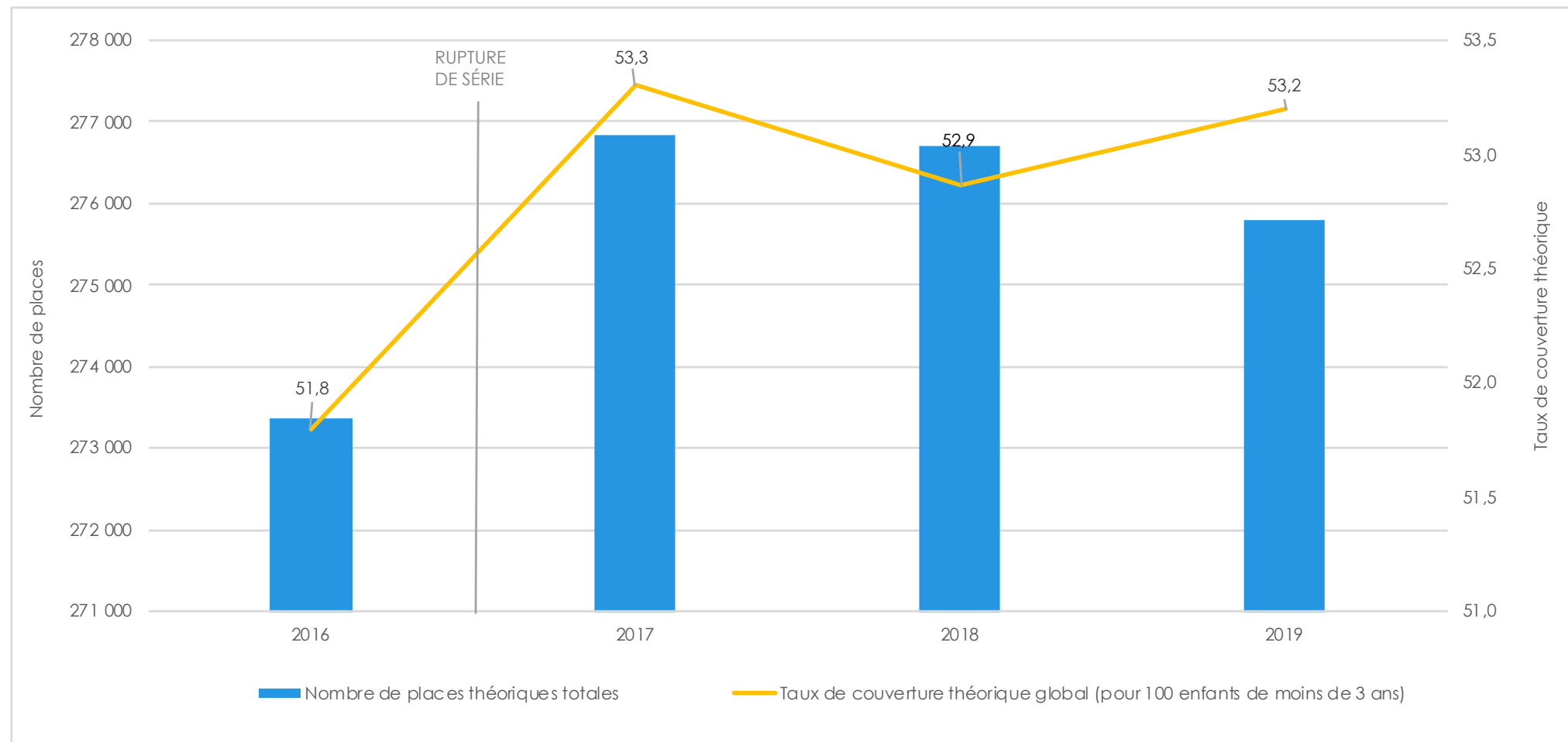
L'année 2019 est marquée par une inflexion du volume de places. En revanche, la baisse continue de la démographie des enfants de moins de 3 ans permet de maintenir une couverture théorique au-dessus de 50 places pour 100

enfants, voire de constater une augmentation entre 2018 et 2019 (cf. figure 2). La hausse du nombre de places proposées en accueil collectif (+2 800) et par une garde à domicile (+400), ne compense pas la perte de celles proposées par

les assistantes maternelles (-4 000 places).

Ainsi, entre 2018 et 2019, l'Île-de-France perd environ 900 places d'accueil du jeune enfant.

Figure 2 - Évolution de la capacité théorique globale



Source : Onape édition 2018, 2019, 2020 et 2021

Lecture : En 2019, le taux de couverture théorique global est de 53,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, avec 275 800 places totales.

L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Grâce aux 3 300 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), la capacité d'accueil s'élève à 139 300 places

Le multi-accueil représente le type d'accueil le plus développé avec près de 9 places sur 10 proposées dans ces établissements (cf. tableau 1).

Les autres types d'accueil restent marginaux, représentant 10,7 % de l'offre de places en Eaje, conformément à la réglementation en vigueur relative à la prestation de service unique (Psu), versée à ce type d'équipement au titre de leur fonctionnement.

Globalement, un peu plus d'un quart des enfants de moins de 3 ans peut ainsi bénéficier d'une place en Eaje.

Tableau 1. Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans selon le type d'accueil

	Paris		Hauts-de-Seine		Seine-Saint-Denis		Val-de-Marne		Seine-et-Marne		Yvelines		Essonne		Val-d'Oise		Île-de-France	
	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants
Multi-accueil*	93,3	45,7	96,5	38,4	93,5	16,0	92,7	24,8	83,9	12,7	82,8	21,5	67,7	13,7	80,7	12,4	89,3	24,0
Accueil familial	5,2	2,5	2,1	0,8	5,2	0,9	5,3	1,4	14,1	2,1	15,3	4,0	28,2	5,7	18,8	2,9	9,0	2,4
Accueil parental	1,4	0,7	1,2	0,5	0,8	0,1	1,6	0,4	0,6	0,1	0,4	0,1	3,3	0,7	0,2	0,0	1,2	0,3
Micro-crèche	0,1	0,1	0,2	0,1	0,5	0,1	0,4	0,1	1,4	0,2	1,5	0,4	0,8	0,2	0,3	0,1	0,5	0,1
Ensemble	100,0	48,9	100,0	39,8	100,0	17,1	100,0	26,7	100,0	15,2	100,0	26,0	100,0	20,3	100,0	15,3	100,0	26,8

Source : Onape, édition 2021

Lecture : En 2019, dans le Val-d'Oise, les places en multi-accueil couvrent 80,7 % des places en Eaje et offrent une capacité d'accueil théorique de 12,4 % des enfants de moins de 3 ans.

*Multi-accueil : crèches collectives, jardins d'enfants, multi-accueil et haltes garderies.

À Paris et dans les départements de la petite couronne, parmi les places offertes, par les établissements percevant la Psu, celles des multi-accueils en représentent plus de 9 sur 10. Toutefois, les disparités entre les territoires franciliens portent avant tout sur le taux de couverture afférent à l'accueil du jeune enfant. Quand à Paris, le multi-accueil permet à près d'un enfant de moins de 3 ans sur deux d'avoir une place dans ces établissements, dans les Hauts-de-Seine, ce n'est qu'un peu plus d'un tiers, dans le Val-de-Marne, seulement un peu plus d'un quart. Enfin, en Seine-Saint-Denis, à peine un cinquième de ces jeunes enfants peuvent y prétendre.

Dans ces mêmes départements, l'accueil en crèche familiale² apparaît comme le deuxième contributeur de l'offre d'accueil collectif bénéficiant de la Psu. Cependant cette offre reste restreinte au regard du nombre de places proposé et rapportée à la population des enfants de moins de 3 ans : soit un taux maximum de 2,5 % à Paris.

En revanche, les départements de la grande couronne se démarquent par une capacité de places en accueil familial plus importante que sur le reste du territoire : la part des places offertes par ce type d'accueil est comprise entre 14,1 % (Seine-et-Marne) et 28,2 % (Essonne). Le taux de couverture des enfants de moins de 3 ans par ces équipements est principalement élevé dans les Yvelines (4,0 %) et en Essonne (5,1 %).

En Essonne, les places en crèche familiale représentent 28,6 % des places proposées par les Eaje, dans le Val-d'Oise, 21,7 % et dans les Yvelines, 17,0 %.

Même si elle est moins répandue qu'en petite couronne, l'offre en multi-accueil reste prégnante sur les territoires de la grande couronne, avec 67,7 % (Essonne) et jusqu'à 83,9 % (Seine-et-Marne).

Globalement les places mises à disposition dans des établissements bénéficiant de la Psu permettent à un quart des enfants de moins de 3 ans de recourir à une place d'accueil collectif dans les Yvelines, à 20 % en Essonne, et à 15 % en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise.

²Par le bénéfice de la prestation de service unique, les crèches familiales sont comptabilisées dans les Eaje. Toutefois, l'accueil proposé au sein de ces structures reste un accueil individuel encadré par des assistantes maternelles.

Les établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la Psu portent 9 places sur 10 de l'accueil collectif

En 2019, 156 800 places sont proposées au titre de cette offre d'accueil collectif grâce aux Eaje, aux micro-crèches Paje³ et à la préscolarisation.

Près de 9 places sur 10 de l'offre collective concernent les Eaje bénéficiant de la PSU, soit 139 300 places, ce qui fait

de ce type d'accueil, le premier contributeur (cf. tableau 2). Les départements de Paris, des Haut-de-Seine et de l'Essonne ont un parc d'accueil collectif un peu plus développé que celui de l'ensemble de la région.

En deuxième contributeur au titre de l'accueil collectif, les places en micro-crèches Paje représentent près de 10 000 places, soit 6,3 % de l'offre collective. Très peu répandues en Seine-Saint-Denis (3,0 %), en Essonne (4,3 %) et à Paris (5,3 %), elles le sont deux fois plus dans les Yvelines que sur l'ensemble du territoire francilien (12,6 %). Les autres départements

restent sur des volumes proches de la moyenne régionale. Enfin, les places proposées par l'éducation nationale, au sein du premier cycle des écoles préélémentaires et destinées aux enfants non encore soumis à l'obligation scolaire, permettent à près de 7 600 enfants de moins de 3 ans d'en bénéficier, contribuant à hauteur de 4,8 % à l'offre collective. C'est en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise que cette offre est la plus élevée, puisque pour chacun de ces départements, ce taux est supérieur de 3,0 points à la moyenne régionale. En revanche, à Paris cette offre ne concerne que 2,1 % de l'accueil collectif.

Tableau 2 - Les contributions des différents types de mode de garde dans l'accueil collectif

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Places en Eaje	92,6	90,2	88,9	88,2	86,6	81,9	89,6	83,6	88,8
Places en micro-crèche Paje	5,3	6,0	3,0	6,0	6,9	12,6	4,3	8,6	6,3
Préscolarisation	2,1	3,8	8,1	5,8	6,4	5,4	6,2	7,8	4,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Onape, édition 2021

Lecture : En 2019, en Île-de-France, 4,8 % des places en accueil collectif sont portées par les places en préscolarisation.

Dans les quartiers prioritaires de la ville, 24 900 places sont proposées

L'Île-de-France propose 24 900 places en Eaje Psu situées dans un quartier prioritaire, soit 17,9 % de ces mêmes places

(cf. tableau 3). Tandis que les départements les mieux dotés économiquement présentent une offre moindre au sein de leurs quartiers prioritaires, les départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis offrent une large partie de leurs places dans un quartier prioritaire : pour le Val-d'Oise, cela représente

un peu plus d'un quart d'entre elles, et pour la Seine-Saint-Denis, plus de la moitié. Cela traduit principalement la précarité de certains départements dont la presque totalité de leur territoire est couverte par un quartier prioritaire.

Tableau 3 - Les places dans les établissements d'accueil du jeune enfant des quartiers prioritaires

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre de places	6 000	2 300	8 200	2 100	1 000	1 100	1 800	2 400	24 900
Part dans l'ensemble des places Psu (%)	15,4	8,8	54,9	13,2	11,4	7,6	16,1	26,3	17,9

Source : Onape, édition 2021

Lecture : En 2019, dans les Yvelines, 7,6 % des places en Eaje Psu sont dans un quartier prioritaire.

³Prestation d'accueil du jeune enfant.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LA GARDE À DOMICILE

L'accueil individuel offre 22,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

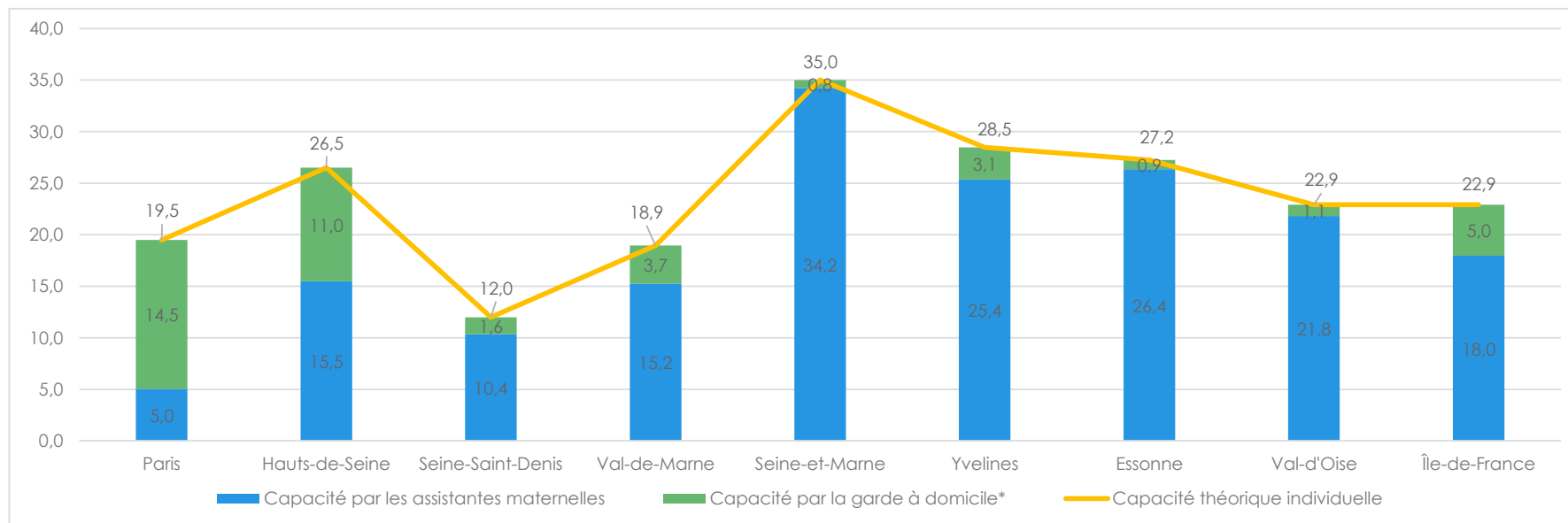
Dans l'ensemble, ce type d'accueil s'appuie principalement sur l'offre de places proposées par les assistantes maternelles.

En représentant plus des trois quarts des places d'accueil individuel, 18,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont proposées par les assistantes maternelles (cf. figure 3).

Le recours à la garde à domicile, même partagée, reste encore

marginal, et n'offre que 5,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Figure 3 - La capacité d'accueil individuel pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : Onape, édition 2021

Lecture : En 2019, en Seine-Saint-Denis, l'accueil par les assistantes maternelles permet à 10,4 enfants de moins de 3 ans sur 100 d'être gardés par ce mode de garde tandis que 1,6 % d'entre d'eux bénéficie d'une place par une garde au domicile des parents. Globalement, ce mode de garde individuel offre 12,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Note : La capacité d'accueil par la garde à domicile comprend la garde à domicile en emploi direct (Cmg garde à domicile) et la garde à domicile via un prestataire (Cmg Structure).

Les départements de la grande couronne offrent une capacité d'accueil par les assistantes maternelles plus développée que le reste de la région. Le Val-d'Oise, les Yvelines et l'Essonne permettent à un quart des enfants de moins de 3 ans de bénéficier d'une place chez une assistante maternelle, voire plus d'un tiers d'entre eux en Seine-et-Marne. La garde à domicile se démarque légèrement dans les Yvelines avec une garde pour 3,1 % enfants de moins de 3 ans, lorsque les autres départements de la grande couronne se situent aux alentours de 1%.

Par ailleurs, la capacité théorique d'accueil individuel couvre plus d'enfants de moins de 3 ans dans ces départements, oscillant entre 22,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, pour le Val-d'Oise, à 35,0 places pour la Seine-et-Marne.

Cet effet s'inverse au sein des départements de la petite couronne, où l'offre d'accueil par les assistantes maternelles reste en dessous de la moyenne régionale, entre - 2,7 points (Val-de-Marne) et - 7,6 points (Seine-Saint-Denis). Également moins développée à Paris, l'offre d'accueil chez une assistante maternelle n'offre que 5,0 places pour 100

enfants de moins de 3 ans. La capacité d'accueil individuel est compensée, sur ce territoire, par un recours plus élevé à une garde à domicile : 14,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit 9,5 points de plus que la moyenne régionale.

Globalement, l'accueil individuel apparaît plus abordable dans les départements où l'activité des assistantes maternelles est facilitée par des lieux d'accueil plus spacieux et des loyers moins onéreux ; de fait, les familles s'en saisissent plus facilement.

LE CONGÉ PARENTAL

Un faible recours au congé parental

Les parents ont la possibilité de cesser leur activité professionnelle, partiellement ou complètement, pour bénéficier d'un congé parental, soutenu par les caf, à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE).

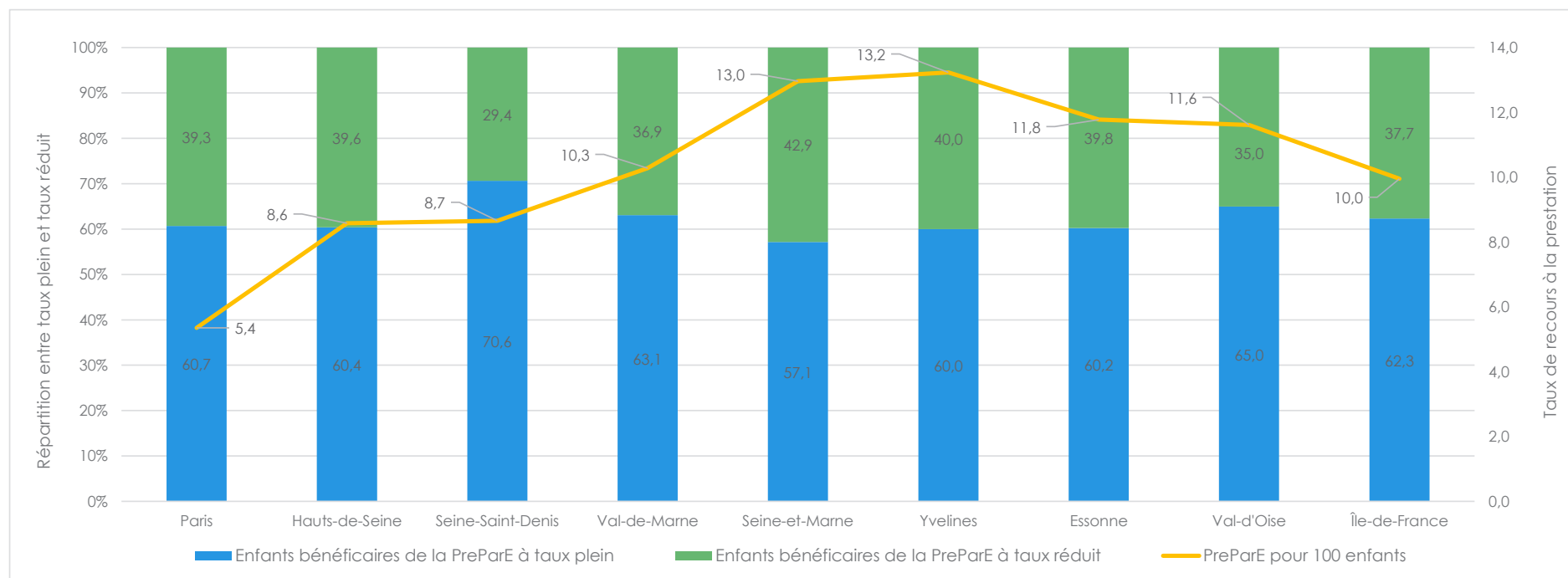
Entrée en vigueur en 2015, cette nouvelle prestation s'est substituée au complément de libre choix d'activité (Clca) et impose un congé parental partagé entre les membres du couple⁴.

En Île-de-France, en 2019, 51 600 enfants de moins de 3 ans bénéficient de la PreParE : 62,3 % d'entre eux l'utilisent à taux

plein, à la suite d'un arrêt complet de l'activité professionnelle pour leurs parents, et 37,7 %, à taux réduit (cf. figure 4). Le recours à la PreParE à taux plein domine largement, quel que soit le département.

Finalement, 10,0 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient de cette prestation.

Figure 4 - La prestation partagée de l'éducation de l'enfant



Source : Caf Idf, 2019

Lecture : En 2019, dans le Val-de-Marne, 10,3 % des enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant. Parmi l'ensemble des enfants val-de-marnais bénéficiaires, 36,9 % d'entre eux en bénéficient au taux réduit, contre 63,1 % à taux plein.

⁴Si l'allocataire est en couple, chaque parent bénéficie de 6 mois de congé. Si l'allocataire est une famille monoparentale, l'allocataire cumule ces 6 mois.

Les départements de la grande couronne recourent plus fréquemment à cette prestation. Chaque département se situant au-dessus de la moyenne régionale, la Seine-et-Marne et les Yvelines se démarquent néanmoins avec des taux de couverture de trois points supérieurs à celui de la région,

respectivement 13,0 % et 13,2 % des enfants de moins de 3 ans. En revanche, les familles alto-séquanaises et séquanodionysiennes recourent moins souvent à ce mode de garde parental : moins de 9 % de ces enfants sont concernés par ce type de garde.

Ce taux est encore plus faible au sein des familles parisiennes, seuls 5,4 % des jeunes enfants de la capitale sont gardés par leurs parents.

Emmanuelle Pascal
Ctrad – Caf en Île-de-France

Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France

- Directeur de la publication : Robert Ligier
- Cartographie : Emmanuelle Pascal
- Impression : SIRI Caf de Paris
- Site: www.ctrad-caf-idf.fr

- Rédacteurs : Nadine Pontou, Emmanuelle Pascal
- Conception et réalisation graphique : Lionel Maran
- Numéro ISSN 2266-4076



Ctrad Cellule technique de réflexion
et d'aide à la décision 

N°81-Décembre 2021